

modification dans les cotes n'est à mentionner.

* * *

Fruits et légumes. — Encore cette semaine, les affaires ont été excellentes dans le commerce des fruits et légumes. Ces derniers sont rares sur le marché et leur cherté n'est nullement surprenante. Quant aux fruits, ils sont en plus grandes quantités. On a en magasin de bonnes provisions de pommes et d'oranges de Valence. Ces dernières se vendent particulièrement bien. Dans le cours des derniers huit jours les citrons de Palerme ont subi une baisse de 25c. De \$3.50 qu'on les vendait, ils sont tombés à \$3.25. On paie:

Choux, la doz.	0.60	0.90
Choux de Siam, la doz.	0.00	0.15
Rhubarbe	0.00	0.40
Bananes, au régime	2.00	2.50
Dattes, btes, 70 lbs.	0.00	0.00 1/2
Pruneaux	2.75	3.00
Oignons Valence, crate	0.00	2.50
Oranges de Jamaïque, qrt.	0.00	5.00
Oranges de Valence, qrt.	3.50	4.00
Oignons rouges . . . le qrt.	0.00	3.50
Pommes Fameuses, No 1	0.00	5.00
Pommes Fameuses, No 2	0.00	4.00
Pommes Baldwin, No 1	0.00	4.50
Pommes Baldwin, No 2	0.00	3.75
Pommes Spy, No 1	4.50	5.00
Pommes Spy, No 2	0.00	4.00
Pommes Russet, No 1	0.00	4.25
Pommes Russet, No 2	0.00	3.75
Pommes Greening, No 1	0.00	4.50
Pommes Greening, No 2	0.00	4.00
Céleri la doz.	0.00	1.00
Citrons de Palerme.	0.00	3.25

Nouveautés. — Le commerce des nouveautés montre de l'animation. Le temps des fêtes lui est très propice, aussi les marchands-détailleurs ont eu fort à faire pour satisfaire leur clientèle. Dans presque tous les établissements on a vendu beaucoup de jouets de toutes sortes. Quelques marchands avaient fort bien réussi dans la décoration de leurs vitrines. Le commerce de gros est peu actif. Aucun changement n'affecte les cotes des toiles et des cotonnades pour le moment.

CONVENTION DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires Britanniques au-delà des mers. Empereur des Indes, et le Président de la République Française, également animés du désir d'améliorer et d'étendre les relations commerciales entre le Canada et la France, ont résolu de conclure une Convention à cet effet et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires respectifs, savoir:

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires Britanniques au-delà des mers, Empereur des Indes;

Son Excellence le Très Honorable Sir Francis Leveson Bertie, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre de Saint-

Michel et Saint-George, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre du Bain, Son Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Gouvernement de la République française;

L'honorable William Stevens Fielding, Membre de l'Honorable Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada, Membre du Parlement du Canada, Ministre des Finances et Receveur général du Canada;

L'honorable Louis-Philippe Brodeur, Membre de l'Honorable Conseil privé de Sa Majesté, pour le Canada, Membre du Parlement du Canada, Ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada;

Et le Président de la République Française:

M. Stéphen Pichon, Sénateur, Ministre des Affaires étrangères;

M. Joseph Caillaux, Député, Ministre des Finances;

M. Gaston Doumergue, Député, Ministre du Commerce et de l'Industrie;

M. Joseph Ruau, Député, Ministre de l'Agriculture;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

ARTICLE I.

Les produits naturels et fabriqués énumérés dans le tableau A annexé à la

1907-1908

A nos Clients et Amis,

Nous offrons tous nos Vœux de bonheur et de prospérité à l'occasion des

Fêtes du Jour de l'An,

Avec tous nos remerciements pour la confiance dont ils nous ont honorés dans le passé.

LAPORTE, MARTIN & CIE, Ltee

Epiceries, Vins et Liqueurs en Gros,

MONTREAL.